

# Bilan de Compétences

## Votre interlocuteur

Anne-Marie PIOT – Référente  
E-mail : [piot.anne-marie@ladapt.net](mailto:piot.anne-marie@ladapt.net)  
Tel : 04 72 71 59 60

Le bilan de compétences est défini par le Code du travail (art. 6313-10 et suivants du code du travail), la circulaire DFP n° 93.13 du 19 mars 1993, et par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003.

## Objectifs

Permettre à toute personne d'identifier l'ensemble de ses ressources mobilisables et de préparer son évolution professionnelle.

## Accompagnement

Un conseiller bilan référent est présent pour vous accompagner tout au long de votre bilan, et vous aider à mieux vous connaître, tant au niveau de vos compétences que vos qualités, freins, motivations ou encore centre d'intérêts. En cela, il représente un médiateur entre vous et votre projet.

## Notre engagement

Vous offrir un service de qualité avec :

- Une écoute et un dialogue facilitant la valorisation de votre parcours personnel et professionnel, l'expression de vos motivations, avec une garantie de respect et de confidentialité.
- Des techniques spécialisées en matière d'analyse de compétences, des profils professionnels et des aptitudes.
- Des conseils en matière de formation, d'emploi.

## Organisation

Avant toute mise en place de bilan, LADAPT rencontre les bénéficiaires en amont sans qu'ils soient engagés et gratuitement. Cette première rencontre consiste à fournir de l'information sur la prestation Bilan de Compétences. Ça n'est pas un rendez-vous d'analyse du parcours.

La durée du bilan est de 24 heures, sur une période maximale de trois mois.

Le Bilan de Compétences est constitué de 3 phases vous permettant de :

- Faire le point sur votre parcours personnel et professionnel.
- Mettre en évidence vos compétences, savoirs, aptitudes, et par la suite.
- Bâtir un projet professionnel, réaliste et cohérent.

En fin de parcours, un bilan oral et une synthèse écrite seront réalisés, afin de finaliser le processus.

## Agrément :

